

Projet de loi d'interdiction de la corrida aux mineurs



Projet de loi d'interdiction de la corrida aux mineurs

Suite à la proposition de loi d'interdire aux mineurs l'accès aux arènes, l'Union des Villes Taurines Françaises et l'Observatoire National des Cultures Taurines communiquent :



COMMUNIQUÉ

L'Union des Villes Taurines Françaises et l'Observatoire National des Cultures Taurines ont demandé à monsieur le Président de la République, au Premier Ministre, au Secrétaire d'État chargé de la Protection de l'Enfance, aux présidents des deux chambres et à ceux des partis politiques qui y sont représentés, de ne pas cautionner une proposition de loi d'interdiction pour les mineurs de fréquenter les arènes au prétexte de traumatismes inexistantes.

Cette PPL inspirée par l'idéologie anti spéciste a pour objectif réel de stigmatiser la communauté culturelle taurine, car **la protection de l'enfance face à la violence de la société ne saurait se cantonner à l'infime minorité de ceux qui assistent à des corridas, chez lesquels aucun traumatisme n'a jamais été décelé.**

L'UVTf et l'ONCT ont également remis aux destinataires pré cités une étude mettant en évidence l'absence de traumatisme chez les mineurs fréquentant les arènes, ainsi qu'une étude sur les nombreux domaines à risque dans notre société, en leur demandant, **afin de ne prendre aucune disposition discriminatoire et infondée à l'encontre d'une communauté culturelle particulière**, qu'une étude statistique et comparative globale sur les méfaits de la violence sur les mineurs soient menée par les services de l'État pour servir de base à une législation incontestable.

L'UVTf et l'ONCT leur ont rappelé enfin que depuis onze ans ils ont demandé qu'une telle étude soit menée et qu'elle ne le fut pas, malgré l'accord de principe du gouvernement, car toutes les ONG anti spécistes s'y opposèrent, sachant parfaitement que ses résultats invalideraient leur argumentation.